**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense

des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 54 (1983)

**Heft:** 4: Innovation et risques

Rubrik: [Impressum]

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

en 1981, en collaboration avec les associations de la branche; le panier-type de légumes et de fruits a donc été adapté aux changements survenus depuis 1977 dans les structures de consommation.

La refonte de la méthode de calcul n'a touché aucun des autres éléments du calcul de l'indice. Cela vaut, en particulier, pour les prix déterminants, pour l'organisation, la structure et la périodicité des relevés de prix, ainsi que pour l'indice partiel du loyer du logement.

En raccordant les anciennes séries de l'indice suisse des prix à la consommation à la nouvelle série, on obtient, pour le mois de janvier 183, un indice de 124,5 points sur la base de 100 en septembre 1977 et de 209,9 points sur la base de 100 en septembre 1966.

# Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en mars 1983

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice mars 1982	Variation en % par rapport à	
	décembre 1982 = 100	février 1983	mars <sup>b</sup> 1982
Total	100,2	0,2	4,8
Alimentation	101,8	0,8	5,0
Boissons et tabacs	100,3	O <sup>a</sup>	5,0
Habillement	100,9	0,9	3,2
Loyer du logement	100,0	O <sup>a</sup>	8,9
Chauffage et éclairage	89,8	<b>–</b> 1,5	4,8
Aménagement et entretien du logement	101,0	1,0	2,6
Transports et communications	98,4	- 0,5	1,2
Santé et soins personnels	101,6	0,3	4,2
Instruction et loisirs	101,7	O <sup>a</sup>	4,5

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

## Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344 2740 Moutier 1, @ 032 93 41 51

ORGANES DE L'ADIJ - Direction

Abonnement annuel: Fr. 35.-

Président: Roland Schaller, avocat, 2740 Moutier

Rédacteur responsable:

Claude Brügger, avocat, 2720 Tramelan

Secrétaire général:

Claude Brügger, 2720 Tramelan

Prix du numéro: Fr. 5.-Caisse: CCP 25-2086

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> Calculée d'après les valeurs de la nouvelle série converties sur la base de 100 en septembre 1977.